

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 19 juin 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (1) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé (5) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 juin 2019.

**Délibération n° : 17-2019**

**Objet : Résidence Abrioux - Convention Allocation Logement Temporaire – année 2019**

L'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale (CSS) dispose que les associations à but non lucratif dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ainsi que les CCAS, qui ont conclu une convention avec l'État, bénéficient d'une aide pour loger, à titre transitoire, des personnes défavorisées.

Le CCAS de Dijon, au travers de sa résidence sociale, accueille des personnes relevant d'un hébergement temporaire et conventionne à ce titre chaque année avec l'État afin de bénéficier de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) qui finance les places ainsi mobilisées.

En 2019, 6 logements sont mis à disposition dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire :

- 1 appartement T1Bis
- 5 chambres dont 3 sont réservées à la mise à l'abri des personnes sans domicile, orientées par le 115, dans le cadre du plan d'urgence hivernale.

L'aide financière allouée pour l'année 2019 s'élève à 15 786,96 €.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n°2 à la convention du 17 novembre 2017 relative à l'Allocation de Logement Temporaire émise par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190619-17-2019-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité